

Canada. Cette hausse de 10 p. 100 pendant ce mois démontre clairement les effets désastreux sur l'économie et l'emploi de la politique financière restrictive du gouvernement, que les députés d'en face poursuivent sans égard pour le désespoir, les souffrances et les privations qu'elle fait subir à plus d'un demi-million de chômeurs et à leurs familles.

Je demande donc l'assentiment de la Chambre en vue de présenter, en vertu de l'article 43 du Règlement, la motion suivante:

Que la Chambre, comprenant les représentants élus de tous les habitants du Canada, envisage la nécessité d'abandonner la politique du gouvernement qui s'efforce de combattre l'inflation par une augmentation délibérée du chômage, et dont le résultat a été de permettre à l'inflation d'augmenter à un taux annuel de 7.2 p. 100 par an au mois d'avril, et d'y substituer une politique conçue pour stimuler l'activité économique et ramener ainsi l'emploi à un niveau satisfaisant.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Hees: Je voudrais signaler aussi...

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député le sait, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, il ne peut pas entamer un débat. Il doit se borner à expliquer brièvement, pour l'information de la présidence et sans doute pour l'information de la Chambre, pourquoi la motion est urgente. Dans ces conditions, je demanderai s'il y a assentiment unanime en conformité de l'article du Règlement.

Des voix: Adopté.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Comme j'entends des oui et des non, la motion ne peut être mise aux voix.

L'hon. M. Hees: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Il est intéressant de noter que le gouvernement nous propose un assortiment de tous les programmes qu'il a pu annoncer au cours de ces dernières semaines, afin de masquer autant que possible ces faits importants, mais ceux-ci sont tellement manifestes qu'on ne peut les cacher.

Des voix: Règlement.

DEMANDE D'AJOURNEMENT AUX TERMES DE L'ARTICLE 26 DU RÈGLEMENT

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE—LES EMPLOIS
D'ÉTÉ POUR LES ÉTUDIANTS

M. T. C. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Monsieur l'Orateur, dans l'espoir que

Votre Honneur se montrera plus compréhensif, et appuyé par le député de York-Sud, je demande à proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement en vue de la discussion d'une affaire déterminée et importante dont l'étude s'impose d'urgence, à savoir la publication, ce matin, par le Bureau fédéral de la statistique de chiffres montrant qu'à la mi-avril 544,000 Canadiens étaient sans emploi...

Des voix: Honte!

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): ... et, d'autre part, les rumeurs qui nous viennent de toutes les régions du Canada et d'après lesquelles la vaste majorité des 650,000 étudiants en quête d'un emploi d'été n'en trouveront pas, ce qui signifie que, prochainement, près d'un million de Canadiens seront sans travail.

M. l'Orateur: Le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a prévenu la présidence, comme il est tenu de le faire, de son intention de proposer l'ajournement de la Chambre aux termes de l'article 26 du Règlement. Comme les députés le savent, on a, de temps à autre, proposé des motions de ce genre relativement aux rapports mensuels du Bureau fédéral de la statistique. En fait, jeudi dernier, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles lui-même a proposé une motion semblable fondée sur le rapport du Bureau fédéral de la statistique publié ce jour-là.

J'ai alors indiqué qu'à mon avis, on ne pouvait invoquer l'article 26 du Règlement dans de telles circonstances. Le motifs que la présidence a exposés à l'appui de cette décision s'appliqueraient dans le cas présent. En ce qui concerne le problème des emplois d'été pour les étudiants, il n'est pas nécessaire, je pense, de rappeler aux députés que la question a été débattue vendredi dernier à l'occasion de la motion de subsides présentée par le député d'Edmonton-Centre.

Je dois donc conclure que la Chambre ne peut être saisie de la motion du député en vertu des dispositions de l'article 26 du Règlement.

QUESTIONS ORALES

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'AGGRAVATION DU CHÔMAGE ET LA POLI-
TIQUE ÉCONOMIQUE DU GOUVERNEMENT

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): J'aimerais demander au premier ministre suppléant s'il peut annoncer des rajustements de la politique économique du